

**SECRETARIAT DU MAIRE**

Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY CEDEX
Tel: 01 69 90 80 31
Fax: 01 64 57 00 41
Courriel : cabinet@mennecy.fr
N/Réf.: JPDC/SS 169 2 5 17

www.mennecy.fr

Mennecy le 2 mai 2017,

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, *Chas Nommagis*,

Vendredi 28 avril entre 13h30 et 14 heures, à Mennecy, 21 caravanes de gens du voyages, en provenance de lisses, sont entrées illégalement par le parking de l'école des myrtilles sur un espace vert situé dans la continuité de ce parking à moins de 100 mètres de l'école.

D'après certains témoignages il semblerait qu'un véhicule de gendarmerie aurait suivi le convoi.

Dès que la Mairie a été avertie les services municipaux se sont rendus sur place et n'ont pu que constater l'installation faite et la présence des gendarmes.

Les gens du voyage refusant de quitter les lieux une verbalisation des 21 caravanes a été faite.

Dans le même temps, la Police Municipale a bloqué les accès aux parkings en effectuant un filtrage afin que d'autres caravanes ne puissent pas s'installer et il a été indiqué aux intrus que les accès, entrées et sorties à ce site seraient bloqués afin d'empêcher toute nouvelle intrusion.

La CCVE qui a la compétence "gens du voyages" a déposé plainte immédiatement, (en même temps que la commune) et saisit par mail adressé à 15h55 la Préfecture pour demander l'expulsion en urgence, au vu de l'inadaptation du site à l'accueil de caravanes.

Le Président de la CCVE, Patrick Imbert s'est d'ailleurs rendu sur les lieux et m'a fait part de la disponibilité des 14 places de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Itteville et d'une demi-douzaine de places sur celle de Mennecy.

Bien que la proposition leur ait été faite, les gens du voyage refusèrent de se déplacer dans ces aires d'accueil, créées et entretenue avec les impôts des contribuables du Val d'Essonne, pour pouvoir les accueillir dans des conditions dignes et ne nuisant pas aux riverains.

Le Directeur de Cabinet de la Préfète que j'ai également eu en ligne m'a indiqué qu'un arrêté allait être signé le jour même, à réception du courrier de la CCVE, afin d'ordonner l'expulsion qui pourrait être effectuée 24 heures après que l'arrêté préfectoral ait été notifié aux gens du voyage.

La Préfecture a également dépêché sur place un médiateur spécialisé dans les négociations avec les gens du voyage qui nous a indiqué par l'intermédiaire de la commandante en second du groupement de gendarmerie que ceux-ci seraient prêt à quitter le site lundi mais cela à la seule et unique condition que huit caravanes supplémentaires viennent s'installer sur le site.

La Mairie a bien évidemment refusé cette exigence.

Il m'a alors été indiqué qu'en cas de débordement cela serait de ma responsabilité et que de toute façon les gendarmes allaient avoir ordre de se retirer et qu'en cas de violence il conviendrait

de faire le 17... ce qui fut fait laissant la police municipale gérer seule le filtrage du parking pour laisser les parents entrer et sortir chercher les enfants et bloquer les huit caravanes supplémentaires qui cherchaient elles-mêmes à empêcher les entrées des familles sur le parking.

Après plusieurs heures de stand-by, les gens du voyage acceptèrent, en contrepartie du fait de laisser les huit caravanes bloquées avenue de Neufville rejoindre les autres, de s'engager, par écrit, à quitter le site non pas lundi mais dès le samedi en fin de journée.

Il leur était par ailleurs indiqué qu'au cas où le site ne serait pas évacué samedi, une nouvelle verbalisation aurait lieu et le site serait complètement fermé.

Dans le même temps, n'ayant aucune nouvelle de la Préfecture nous arrivions enfin vers 19h30/20h à avoir un contact nous signalant que l'arrêté ne serait pas signé ce vendredi soir mais le lendemain matin car aucune demande ne serait parvenue à la Préfecture de la part de la CCVE, ce qui était faux, la copie du mail de la CCVE ayant été adressée à la ville.

Le samedi matin, j'étais informé par le Sous-Préfet de permanence, qu'aucun arrêté ne serait pris car la CCVE ne respectait pas les conditions légales pour permettre à ce dernier de le faire puisqu'aucune aire de grand passage n'était présente sur notre territoire.

En clair les 2,5 M€ investis par la CCVE pour construire trois aires d'accueil à Itteville, Mennecy et Ballancourt, aires qui coûtent près de 80 000 € annuels aux habitants de la CCVE en déficit de fonctionnement n'ont aucun intérêt puisque l'État estime que la CCVE ne remplit pas ses devoirs légaux !

J'ai pris bonne note de cette position de l'État et la Mairie a maintenu sa position vis-à-vis des gens du voyage qui quittèrent effectivement totalement le site aux environs de 18h30.

Je tenais à remercier l'ensemble des services et agents municipaux qui ont été mobilisés pour faire en sorte que cette intrusion ne dure pas plus de 24 heures ainsi que les services de la CCVE qui ont réagi dans des délais extrêmement courts.

Ceci étant, au vu de la position de l'État qui refuse de prendre tout arrêté d'expulsion en cas d'installation sauvage, je demande au Président de la CCVE de fermer ces trois aires d'accueil et d'affecter les crédits correspondants à un fonds d'aide aux communes victimes d'installations sauvages qui coûtent à chaque fois plusieurs milliers, voir plusieurs dizaines de milliers d'euros aux contribuables.

Restant naturellement à votre écoute, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bis à vous -



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional